

## Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT, le DIX JUILLET ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 juillet 2020, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session extraordinaire.

**Présents** : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Philippe BONNOT, Yannick DEBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY et Frédéric SIKORA.

**Excusés** : Madame Séverine PIERRE et Messieurs Benjamin BARBIER, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER et Alain ROGGERO

### **Ordre du jour :**

- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

### Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Philippe BONNOT est désigné secrétaire de séance.

### **2020-39 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Le maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de désigner les délégués et leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre 2020.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale NOR/INT/A/2015957 du 30 juin 2020 qui fixe la réglementation à appliquer pour la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté 25-2020-06-30-002 du 30 juin 2020 qui fixe le mode de scrutin et le nombre des délégués et suppléants à élire, et en particulier l'article 2 qui stipule que les communes associées conservent un nombre de délégués égal à celui auquel elles auraient eu droit en l'absence de fusion, soit 4 délégués titulaires.

Concernant le nombre de suppléants, l'article L.286 du code électoral définit leur nombre qui est de 6.

Le bureau électoral est créé :

Président : François HERANNEY,

Les 2 membres les plus âgés Henry Thierry, VAUTHEROT Béatrice

Les deux membres les plus jeunes ADAM Stéphanie, VIENNET Géraldine

Les candidats ont fait connaître leur souhait d'être délégués ou suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 10 / Bulletins blancs ou nuls : 0 / Suffrages exprimés : 10

Proclamation de l'élection des délégués titulaires :

- ✓ HENRY Thierry né le 04/06/1956 à Baume les Dames domicilié 17 rue du Puy à Pouligney Lusans 10 voix

- ✓ HERANNEY François né le 19/02/1957 à Besançon domicilié 5 rue de la Pérousotte à Pouligny Lusans : 10 voix
- ✓ SIKORA Frédéric né le 28/10/1968 à Chamigny sur Marne domicilié 1 chemin du château à Pouligny Lusans : 10 voix
- ✓ BONNOT Philippe né le 27/04/1972 à Besançon domicilié 14 rue st Martin à Pouligny Lusans : 10 voix

Proclamation de l'élection des suppléants :

- ✓ VAUTHEROT Béatrice née le 27 /10/1958 à Besançon, domiciliée 21 rue du Puy à Pouligny Lusans :10 voix
- ✓ DJAMEI-DELILLE Agnès née le 27/07/1961 à Charleville Mézière domiciliée 36 rue d'archamp à Pouligny Lusans :10 voix
- ✓ MORVAN Marie née le 18/11/1971 à Fundao (Portugal) domiciliée 2 rue de Vennans à Pouligny Lusans :10 voix
- ✓ DEBOUCHE Yannick né le 03/07/1972 à Besançon, domicilié 5 rue de la chaille à Pouligny Lusans :10 voix
- ✓ VIENNET Géraldine née le 08/10/1979 à Besançon domiciliée 16 rue de la pérousotte à Pouligny Lusans :10 voix
- ✓ ADAM Stéphanie : née le 17/02/1981 à Villeurbanne domiciliée 4 chemin de Verdi à Pouligny Lusans :10 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés en qualité de délégués pour les élections sénatoriales HENRY Thierry, François HERANNEY, BONNOT Philippe et SIKORA Frédéric

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales :

VAUTHEROT Béatrice, DJAMEI-DELILLE Agnès, MORVAN Marie, DEBOUCHE Yannick, VIENNET Géraldine et ADAM Stéphanie.

Levée de séance :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.

## RÉCAPITULATIF :

Délibérations :

2020-39 : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs